

RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00239
Numéro SIREN : 522 970 458
Nom ou dénomination : 2BM INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt 1201



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

B 1201

Éléments d'identification

M bontéjac bernard

Pour le compte de :

LIAS D'ARMAGNAC
FRANCE

SASU 2BM INVEST

522 970 458

A JOUIN

N° d'adhérent : 20133470106565

32240 LIAS D ARMAGNAC

Période déclarée : 2016

Date limite de dépôt : 03/05/2017

Éléments déclarés

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2016)

A- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2- Adresse du siège social

Complément de distribution

Lieu-dit, hameau

A JOUIN

Code postal

32240

Ville

LIAS D'ARMAGNAC

C- RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfices

Bénéfice

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3%

imposable au

Unct (Report du

1 259

et/ou 28%

Formulaire 2033A (applicable à compter du 31/12/2014)

A - ACTIF	Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net Exercice clos en N 3
I - Immobilisations			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles			0
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	0	0	0
II - Stocks et créances			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	151		151
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	52		52
Charges constatées d'avance	96		96
TOTAL II	299	0	299
TOTAL GENERAL (I + II)	299	0	299
B - PASSIF			
I - Capital et réserves			
Capital social ou individuel			1 000
Report à nouveau			-8 211
Résultat de l'exercice			-1 259
TOTAL I			-8 470
II - Dettes			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		8 769	8 769
TOTAL III			8 769
TOTAL GENERAL (I + II + III)			299

Formulaire 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2015)

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

EXTRAIT

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

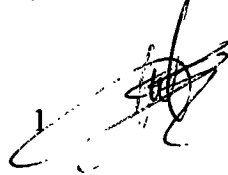
Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 1.259 € en totalité au poste « Report à nouveau » du bilan, qui s'élève alors à (9470) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de (8470) €.

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à plus de la moitié du capital social et prend acte qu'elle devra décider dans les quatre mois à compter de ce jour s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Le Président



TEST IT

SARL au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE
RCS n°804090629- RCS AUCH

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 31 mars 2017, les associés de la société TEST IT se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par SAVALLE Sandrine.

Le Président constate que :

Sont présents :

- SAVALLE Sandrine, propriétaire de 500 parts, représentant 500 voix, gérant de la société.
- SAVALLE Vincent, propriétaire de 500 parts, représentant 500 voix, gérant de la société.

Soit au total 2 associés présents, totalisant 1000 parts sur les 1000 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2016.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la gérance.
- Fixation de la rémunération de la gérance.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Prise en charge des cotisations sociales.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

SV
SS

TEST IT

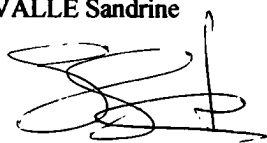
SARL au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE
RCS n°804090629- RCS AUCH

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de parts	Nombre de voix	Mandataire	Signature
SAVALLE Sandrine Née VILLAR NOUGUEROT 40310 HERRE	500	500		
SAVALLE Vincent NOUGUEROT 40310 HERRE	500	500		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 1000 parts.

Le Président de séance
SAVALLE Sandrine



SV
SS

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2016

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 311,85 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 311,85 Euros formant un résultat affectable de -22 699,10 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 23 010,95 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au compte 'report à nouveau débiteur' pour 22 699,10 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération de la gérance

L'Assemblée générale ratifie que la gérance n'a pris aucune rémunération pour l'exercice clos le 30.09.2016, une prime de fin d'exercice pourra être octroyée aux gérants.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Résolution N° 4 - Fixation de la rémunération de la gérance

L'assemblée générale décide que SAVALLE Sandrine, percevra une rémunération nette annuelle de 12 000,00 Euros à compter du 01/10/2016.

L'assemblée générale décide que SAVALLE Vincent, percevra une rémunération nette annuelle de 12 000,00 Euros à compter du 01/10/2016.

Une prime de fin d'exercice pourra être octroyée aux gérants.

L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de SAVALLE Sandrine et SAVALLE Vincent, liées à la fonction de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 4 789,13 Euros, pour SAVALLE Sandrine.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créditeur de 46 080,60 Euros, pour SAVALLE Vincent.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6 - Prise en charge des cotisations sociales

Les charges sociales de l'exercice clos le 30.09.2016, obligatoires et facultatives, des gérants ont été prises en charge par la société pour un montant de 1591,70 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 7 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

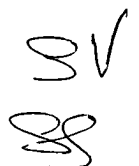
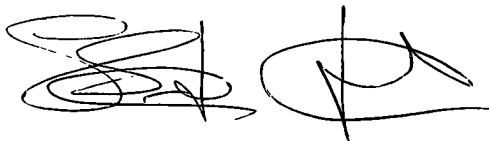
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à EAUZE,
Le 31/03/2017.

Signatures des associés :



TEST IT

SARL au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE
RCS n°804090629- RCS AUCH

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Chers Associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 311,85 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 55 647,62 Euros hors taxes contre 37 769,10 Euros hors taxes pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 17 878,52 Euros ou de 47,34%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 55 656,76 Euros contre 37 770,48 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 17 886,28 Euros ou de 47,36%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 56 369,48 Euros contre 60 781,43 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 4 411,95 Euros ou de -7,26%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 1 024,57 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 8 139,82 Euros contre 3 320,66 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 819,16 Euros.
- Les liquidités sont de 5 015,10 Euros contre 3 223,79 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 791,31 Euros ou de 55,57%.

SV
SS

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 26 013,39 Euros contre 35 867,30 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 9 853,91 Euros ou de -27,47%.
- Les variations de stocks de marchandises sont de -7 442,00 Euros contre -13 111,00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 669,00 Euros ou de 43,24%.
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 118,58 Euros contre 114,49 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,09 Euros ou de 3,57%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de 1 280,00 Euros contre -1 280,00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 560,00 Euros.
- Les autres achats et charges externes sont de 31 710,74 Euros contre 34 052,37 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 2 341,63 Euros ou de -6,88%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 056,79 Euros contre 394,84 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 661,95 Euros.
- Les charges sociales sont de 2 801,70 Euros contre 3 801,00 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 999,30 Euros ou de -26,29%.
- Les dotations aux amortissements sont de 830,26 Euros contre 942,43 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 112,17 Euros ou de -11,9%.
- Les autres charges sont de 0,02 Euros.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 30 septembre 2016 est de 311,85 Euros.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Aucun emprunt n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été envisagée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 311,85 Euros formant un résultat affectable de -22 699,10 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 23 010,95 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au compte 'report à nouveau débiteur' pour 22 699,10 euros

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

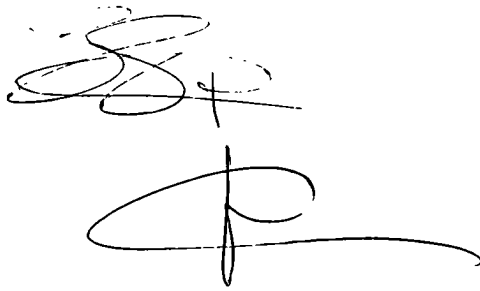
Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à EAUZE
Le 15/03/2017

La Gérance.



TEST IT

SARL au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE
RCS n°804090629- RCS AUCH

SAVALLE Vincent
NOUGUEROT
40310 HERRE

Lettre recommandée avec accusé de réception
Le 15/03/2017

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, qui se tiendra à 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE, le 31 mars 2017 à 09 h 00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes de l'exercice, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2016
- Affectation du résultat
- Ratification de la rémunération de la gérance
- Fixation de la rémunération de la gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture
- Prise en charge des cotisations sociales
- Délégation de pouvoir

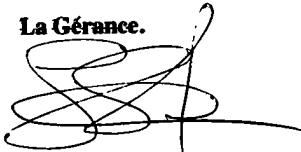
Nous vous remettons, en outre, sous ce pli, pour votre information :

- Notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé
- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 30/09/2016

Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint en utilisant la formule de pouvoir ci-jointe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur nos salutations distinguées.

La Gérance.



TEST IT

SARL au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE
RCS n°804090629- RCS AUCH

SAVALLE Sandrine
NOUGUEROT
40310 HERRE

Lettre recommandée avec accusé de réception
Le 15/03/2017

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, qui se tiendra à 13 Place d'Armagnac 32800 EAUZE, le 31 mars 2017 à 09 h 00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes de l'exercice, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2016
- Affectation du résultat
- Ratification de la rémunération de la gérance
- Fixation de la rémunération de la gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture
- Prise en charge des cotisations sociales
- Délégation de pouvoir

Nous vous remettons, en outre, sous ce pli, pour votre information :

- Notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé
- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 30/09/2016

Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint en utilisant la formule de pouvoir ci-jointe.

Nous vous prions d'agréer, Madame nos salutations distinguées.

La Gérance.

